

**AVIS PUBLIC**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 431-47**

**AVIS** est par la présente donné,

**QUE** le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park, lors de sa séance ordinaire du 19 août 2024, a adopté le Règlement numéro 431-47 modifiant le règlement de zonage 431 afin de modifier les normes encadrant le stationnement pour la zone H-111 ainsi qu'augmenter la superficie minimale d'espaces verts sur les terrains;

**QUE** l'objet de ce règlement est d'augmenter la superficie minimale d'espaces verts sur les terrains et de permettre des aires de stationnement d'une superficie supérieure pour la zone H-111;

**QUE** conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Règlement numéro 431 - 47 est entré en vigueur le 20 septembre 2024, date de l'émission du certificat de conformité par la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.

Pour la consultation du Règlement, vous pouvez vous adresser au bureau du greffe, situé au 601, chemin Ozias-Leduc, à Otterburn Park, sur rendez-vous durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, soit du lundi, mardi et jeudi de 7h45 à 12h et de 13h à 16h30, le mercredi de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 11h45.

**DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 25 SEPTEMBRE 2024**

Me Alexandra Quenneville, Greffière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE LA GREFFIÈRE**

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site internet de la Ville dès le 25 septembre 2024 et affiché au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et le Règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville d'Otterburn Park.



Me Alexandra Quenneville, Greffière